

Conditions d'utilisation pour les utilisateurs de Twitter

La Chambre de la sécurité financière cherche à échanger de manière informative et constructive avec ses membres ainsi qu'avec le grand public. À cette fin, les utilisateurs de Twitter qui ne se conforment pas aux principes suivants pourront être « bloqués » sans autre forme d'avertissement.

▪ **Publicité :**

- Il est interdit de faire paraître des publicités, réelles ou déguisées, y compris des commentaires faisant la promotion de produits, de services ou d'une autre plateforme sociale (page ou groupe Facebook, compte Twitter, groupe LinkedIn, etc.). À défaut, ces publicités et commentaires seront supprimés.

▪ **Contenu :**

- Les publications contenant du matériel soumis aux règles de protection de la propriété intellectuelle (texte, photo, vidéo, etc.) ne peuvent être diffusées.
- Les messages contenant de l'information confidentielle, tels des renseignements personnels, sont interdits et seront systématiquement effacés.

▪ **Respect :**

- Tout propos injurieux, diffamatoire, haineux, menaçant, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, disgracieux, vulgaire ou abusif, incluant les allégations fausses ou non fondées, les attaques personnelles, le harcèlement et le matériel pornographique, offensant ou ne respectant pas les [règles de Twitter](#), est à proscrire et sera effacé.
- Les liens vers le contenu de sites Internet externes jugés inappropriés ne sont pas autorisés et seront supprimés, de même que les messages hors sujet ou publiés de manière répétitive.

▪ **SPAM :**

- Aucune forme de SPAM ne sera autorisée, que ce soit par message direct (DM) ou par mot-clic (*hashtag*) utilisé par la Chambre de la sécurité financière. Aucun utilisateur n'est autorisé à détourner un mot-clic à ses fins autrement que pour les usages qu'en fait la Chambre. Les utilisateurs se livrant à ce type de pratiques seront bloqués et signalés à Twitter systématiquement.